



Mise en œuvre du

# MULTILINGUISME

dans les organisations  
internationales



Mettre en pratique  
la diversité linguistique

**Références photographiques :**

**p. 5** haut : © OIF, bas : © CORTESIA/NOTIMEX. **p. 7** haut : © ONU/Andrea Brizzi, milieu : © Nito/Fotolia.com. **p. 8** haut : © Aieman Khimji, 2006, bas : © Institut français de Barcelone, droits réservés. **p. 9** : © Nito/Shutterstock. **p. 10** haut : droits réservés, bas : © Alliance française de Kazan. **p. 11** : © Stu Griffith/123RF. **p. 14** : © File404/123RF. **p. 15** : © Rido/Fotolia. **p. 17** : © Reuters/Chip East. **p. 20** : © Duris Guillaume/Fotolia. **p. 24** haut : © Nations Unies / United Nations, milieu : © OIF, bas : © Conseil de l'Europe. **p. 25** haut et bas : © UNESCO, droits réservés. **p. 31** : © OIF/Cyril Bailleul.

**Illustration p. 19** : Anne-Cécile Rougnon

**Conception artistique, couverture et mise en pages :**  
Anne-Danielle Naname

# Sommaire

## Un monde multilingue

Quelques grands espaces linguistiques dans le monde .....	7
L'engagement de la Francophonie en faveur du multilinguisme .....	12
Les enjeux liés à la mise en œuvre du multilinguisme .....	13

## Bonnes pratiques

Pour la traduction et l'interprétation .....	18
Pour le recrutement du personnel .....	20
Pour la communication et l'information .....	21
Dans l'action collective .....	21
Dans les instances de décision .....	22

## Infos utiles

Journées des langues .....	24
Contacts .....	26
Régime linguistique des principales organisations internationales .....	27
États et gouvernements membres de la Francophonie .....	30
<i>Vade-mecum</i> de la Francophonie relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales .....	31





Notre action s'inscrit dans une stratégie qui concerne toutes les langues, celle du plurilinguisme comme outil de démocratisation des relations internationales. Toute atteinte portée au respect de la parité des langues officielles et de travail dans les enceintes internationales est en effet de nature à entacher la qualité du dialogue et de la coopération, qui sont à la base du multilatéralisme prôné par la Francophonie.

**Abdou Diouf,**  
Secrétaire général  
de la Francophonie, 2008



Facteur essentiel d'une communication harmonieuse entre les peuples, le multilinguisme revêt une importance toute particulière... Favorisant la tolérance, il assure aussi une participation effective et accrue de tous au processus de travail de l'Organisation, ainsi qu'une efficacité plus grande, de meilleurs résultats et une plus grande implication. Le multilinguisme doit être préservé et encouragé par différentes actions... dans un esprit de partage et de communication.

Rapport du Secrétaire général,  
**Ban Ki Moon,**  
sur le multilinguisme, 2007





# Un monde multilingue

## Quelques grands espaces linguistiques dans le monde



### L'espace anglophone

**Statut :** L'anglais est la langue officielle ou co-officielle de 54 pays qui se répartissent sur l'ensemble des continents.

Le Commonwealth est l'organisation qui rassemble les pays anglophones.

**Population :** Environ 1,8 milliard d'habitants.

**Statut dans les organisations :** Il est langue officielle et de travail dans toutes les organisations internationales (sauf à l'Union postale universelle) et régionales (sauf lorsqu'elles se limitent à des groupes de pays ou à des champs géographiques restreints).

**Locuteurs :** On estime à près de **500 millions** le nombre total de locuteurs (et certaines estimations vont jusqu'à 1 milliard). L'anglais est la deuxième langue maternelle la plus parlée au monde.

**Apprentissage :** Le nombre d'apprenants de la langue anglaise dans le monde est estimé à 2 milliards. Le British Council est présent dans 110 pays dans le monde.



## L'espace arabophone

**Statut :** L'arabe est la langue officielle ou co-officielle de 22 pays.

L'Organisation arabe pour l'Éducation, la Culture et les Sciences (ALECSO) rassemble les pays arabophones.

**Population :** Estimée à 350 millions de personnes.

**Statut dans les organisations :** Il est langue officielle et/ou de travail des principaux organes de l'ONU et de ses institutions spécialisées ainsi que des principales organisations régionales arabes (Ligue arabe, OCI, UMA, ALECSO).

**Locuteurs :** Environ **250 millions**.

L'arabe, ou plutôt les différentes langues arabes pratiquées, occupent la 4<sup>e</sup> place des langues les plus parlées dans le monde, en ne tenant compte que des personnes l'ayant pour première langue.

**Apprentissage :** L'un des vecteurs principaux de l'arabe est la religion musulmane qui amène de nombreuses personnes à en maîtriser au moins la lecture. Ainsi, dans certains pays, l'arabe n'est utilisé que dans le cadre de la pratique religieuse (Bangladesh, Indonésie, Iran, Pakistan, Turquie).



## L'espace francophone

**Statut :** Le français est langue officielle ou co-officielle dans 32 États et gouvernements de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

**Population :** Environ 350 millions d'habitants.



**Statut dans les organisations :** Il est langue officielle et de travail des principaux organes de l'ONU et de toutes les commissions régionales et institutions du système onusien (sauf Banque mondiale et FMI), de quatre organisations interaméricaines (BID, COPA, FIPA, OÉA), de deux organisations régionales des Amériques (ALENA, AEC) mais aussi de l'OTAN et de l'UE ainsi que de la quasi-totalité des organisations régionales africaines (UEMOA, BAD, CEDEAO, UA).

**Locuteurs :** 220 millions de personnes dans le monde peuvent être définies comme francophones de façon certaine, sachant que ce chiffre n'intègre pas une part importante de la population non alphabétisée du Sud capable de s'exprimer en français ou de le comprendre (mais pas de le lire ou de l'écrire). Le français est la 5<sup>e</sup> langue la plus parlée dans le monde.

**Apprentissage :** On compte 116 millions d'apprenants (dont environ la moitié en tant que langue étrangère). Langue mondiale, le français est une langue d'enseignement mais également une des rares langues apprises sur quasiment tous les continents. Présente dans les systèmes scolaires et universitaires des pays, elle est aussi promue et enseignée par des réseaux bilatéraux ou multilatéraux étatiques ou non gouvernementaux, dont les Instituts français et les Alliances françaises qui représentent plus de 1100 implantations dans plus de 130 pays.



## L'espace hispanophone

**Statut :** L'espagnol est langue officielle ou co-officielle de 20 pays.

L'Organisation des États Ibéro-américains pour l'Éducation, la Science et la Culture (OEI) et son Secrétariat général (SEGIB) regroupent les pays hispanophones.

**Population :** L'ensemble des pays dits hispanophones compte environ 380 millions d'individus.

**Statut dans les organisations :** Il est langue officielle et/ou de travail des principaux organes de l'ONU et de ses institutions spécialisées, de deux organisations régionales africaines

(SADC, UA), de l'UE et de la quasi-totalité des organisations régionales des Amériques (ALENA, AEC, MERCOSUR).

**Locuteurs : 450 millions** (dont 329 qui l'auraient pour langue maternelle).

**Apprentissage :** 14 millions d'élèves étudient l'espagnol comme langue étrangère (dont 5 millions au Brésil). Avec des centres installés dans le monde entier, l'Institut Cervantès se consacre à la promotion et l'enseignement de la langue espagnole, ainsi qu'à la diffusion de la culture espagnole et hispano-américaine.



## L'espace lusophone

**Statut :** Huit pays sur quatre continents ont le portugais comme langue officielle. Il est également l'une des langues officielles de la région administrative spéciale de Macao (avec le chinois) et du Timor oriental (avec le tétoum). La Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) regroupe l'ensemble des pays lusophones.

**Population :** Estimée à 215 millions d'habitants.

**Statut dans les organisations :** Le portugais est la langue officielle de la Conférence générale de l'Unesco, de plusieurs organisations régionales américaines (MERCOSUR, OEA, UNASUR, EIA), de l'UE mais aussi de trois organisations régionales africaines (UA, SADC et CEDEAO).

**Locuteurs : 240 millions.**

**Apprentissage :** L'Institut Camões est chargé de promouvoir la langue et la culture portugaises à l'étranger.



## L'espace russophone

**Statut :** Le russe est la langue officielle de 4 pays.

**Population :** Estimée à 175 millions d'habitants.

**Statut dans les organisations :** Il est langue officielle et /ou de travail de l'ONU et de ses principales institutions spécialisées

ainsi que d'organisations régionales européennes et asiatiques (OSCE, Conseil de l'Europe, CEI, OCS).

**Locuteurs : Entre 300 et 350 millions** de personnes dans le monde, surtout en Europe orientale et en Asie. Il est la langue maternelle de 200 millions de personnes (dont 70 millions hors de la Russie).

**Apprentissage :** Entre 100 et 150 millions de personnes apprennent le russe dans le monde.



## L'espace sinophone

**Statut :** Le chinois est la langue officielle ou co-officielle de 5 pays ou territoires (Chine, Hong-Kong, Macao, Singapour et Taiwan).

**Population :** 1,4 milliard d'habitants.

**Statut dans les organisations :** Il est langue officielle et/ou de travail des principaux organes de l'ONU et de ses institutions spécialisées et de deux organisations régionales asiatiques (ASEAN et OCS).

**Locuteurs :** Environ **1 milliard 445 millions** de locuteurs dans le monde pour les « langues chinoises » dont environ 836 millions pour le mandarin. En chiffre, c'est donc le chinois qui est la première langue parlée dans le monde.

**Apprentissage :** Près de 40 millions d'apprenants du chinois langue étrangère (100 millions prévus à l'horizon 2020) d'après les estimations officielles chinoises.

Dans les pays occidentaux, 700 établissements supérieurs dispensent désormais un enseignement du chinois. Les instituts Confucius implantés dans plusieurs villes du monde proposent des cours de chinois et participent à la diffusion de la culture chinoise.

# L'engagement de la Francophonie en faveur du multilinguisme

Si la Francophonie a pour première mission de renforcer l'usage du français comme langue de communication, de coopération et d'enseignement au sein de son espace, elle a dans le même temps choisi de s'inscrire dans un combat plus vaste : *celui de la diversité culturelle et linguistique.*

## **Le multilinguisme facteur de démocratie**

En novembre 1998, s'est tenu à Genève, à l'initiative de la Francophonie, un symposium rassemblant fonctionnaires internationaux et diplomates autour de la question du français et du multilinguisme dans les organisations internationales. L'objectif était de rappeler l'importance de la diversité linguistique comme facteur de démocratisation des relations internationales.

Parmi les propositions formulées à cette occasion figuraient notamment la création d'une commission d'observation et de protection du multilinguisme dans les organisations internationales, afin d'assurer le respect du statut des langues de travail et la nécessité de sensibiliser davantage les associations des pays anglophones, lusophones et hispanophones à la prise en compte du facteur linguistique comme critère de recrutement.

## **La diversité culturelle, condition d'une mondialisation équitable, solidaire et pacifique**

En juin 2001, à Cotonou, la 3<sup>e</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie sur la culture proposait la création d'un instrument juridique international soulignant l'importance de la diversité culturelle et la nécessité de promouvoir et de protéger les industries culturelles.

Cette question est restée au centre des préoccupations de la Francophonie, qui l'a inscrite dans son cadre stratégique décennal, adopté lors du X<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de

gouvernement (Ouagadougou, novembre 2004). Celui-ci fixe les grandes missions de l'OIF dont la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique.

C'est à cette période que la Francophonie a déployé beaucoup d'efforts en faveur de l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles par l'Unesco, texte voté par la Conférence générale en 2005 et entré en vigueur en mars 2007.

### **Le respect des langues officielles dans les organisations internationales, gage d'équité et d'efficacité**

En septembre 2006, à Bucarest, le XI<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie a adopté le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*. Si les États et gouvernements membres de la Francophonie ont adopté ce texte, ce n'est pas uniquement pour défendre le français, mais c'est parce qu'ils ont mesuré toute l'importance que revêtent le combat pour le multilinguisme et le respect du statut des langues officielles et de travail au sein des organisations internationales.

## **Les enjeux liés à la mise en œuvre du multilinguisme**

Dans les instances internationales, vouées par essence au **dialogue et à la négociation**, les enjeux liés à la question des langues de **communication** sont considérables. Ils touchent en effet au fonctionnement efficace et **démocratique** des organisations, qui ne saurait être assuré sans un minimum d'égalité d'accès à **l'information** et à la parole, dans une langue bien maîtrisée.

### **Démocratie**

Si l'on admet qu'une langue porte en elle une vision du monde, l'usage d'une langue unique constitue un obstacle à l'expérience de la diversité des cultures et des points de

vue et il restreint l'accès des citoyens aux informations qui les concernent. Le respect du multilinguisme constitue un rempart contre la pensée unique. Il participe de la **démocratisation des relations internationales**.



## Équité

Dans une organisation internationale, chaque pays membre dispose des **mêmes droits** et des **mêmes devoirs**. Pour que sa voix ait les mêmes chances de participer aux débats, l'accès à l'information et les contributions doivent pouvoir se faire aisément dans toutes les langues officielles.

## Efficacité

Rédigés dans un anglais défaillant, les textes doivent souvent être corrigés par les services de traduction et demeurent peu clairs et imprécis. Les prises de parole dans une langue mal maîtrisée perdent en substance et rendent difficile le **travail des interprètes**. Dans le cadre des opérations de maintien de la paix, la maîtrise de la langue des populations concernées est gage d'efficacité.

## Information

L'accès à l'information et à la documentation dans les langues officielles et de travail est une condition nécessaire au plein **exercice des fonctions** des agents, des représentants et des délégués des missions permanentes. Car, au moment de l'interprétation, les malentendus ou incompréhensions peuvent être sources de conflits.

Il est également essentiel pour les organisations d'assurer la diffusion des messages au plus grand nombre avec les mots justes, notamment concernant des sujets sensibles, et d'entretenir ainsi un dialogue interculturel.

## Communication

Chaque fonctionnaire, représentant ou délégué est en droit de s'exprimer dans **la langue où il se sent le plus à l'aise** dès lors que le régime linguistique de l'organisation le prévoit.

Le choix de la langue de communication peut **affecter la capacité à s'exprimer**, à se faire comprendre et à défendre efficacement ses propres points de vue et intérêts. Lorsqu'on emploie une autre langue que sa langue maternelle, ou que sa langue étrangère la mieux maîtrisée, on va simplifier et priver de nuances le raisonnement et la présentation, ce qui entraîne une déperdition du message.

L'aisance et la précision du discours sont des conditions nécessaires pour établir **un dialogue de qualité** dans son environnement de travail et plus particulièrement pour les fonctionnaires et diplomates.



## Dialogue et négociation

Le monolinguisme réduit aussi la capacité des instances internationales à générer des visions, des solutions et des pratiques diversifiées (s'inspirant de plusieurs cultures) pour faire face à la complexité des défis qu'elles sont appelées à relever.







## Bonnes pratiques

Le problème n'est pas l'utilisation de l'anglais mais la domination d'une seule langue sous le prétexte, malheureusement faux, d'une communication facilitée.

**L'objectif est de rétablir un équilibre dynamique entre les langues officielles et de travail des organisations.**

Les diplomates et les fonctionnaires sont les acteurs principaux de la mobilisation pour le multilinguisme.

La langue n'est pas un objectif en soi, mais constitue un outil privilégié qui permet de véhiculer une pensée et un regard particulier sur le monde et les grands défis de l'actualité internationale.

# Pour la traduction et l'interprétation

## ■ Lors des réunions officielles

### Assurer la démocratisation et l'efficacité des échanges

Il est indispensable que **chaque délégué s'exprime** dans **l'une des langues officielles de son pays** ou dans **la langue officielle de l'organisation qu'il maîtrise le mieux**.

Les traducteurs et interprètes, toujours prévus dans ces circonstances, dénoncent tout particulièrement un réflexe trop répandu de produire un texte ou de prendre la parole dans un anglais très souvent approximatif.

La précision des échanges en pâtit et le coût supplémentaire lié à la révision/correction des textes transmis aux services des Conférences s'alourdit d'année en année.

### Si nécessaire, il ne faut pas hésiter à :

Reporter l'adoption d'une résolution, motion ou toute autre décision, lorsque les documents ne sont pas disponibles dans toutes les langues de travail ;

Demander l'ajournement d'une réunion lorsque la traduction des documents préparatoires, textes officiels ou comptes rendus est absente ;

S'assurer que les documents relatifs à l'ordre du jour soient publiés dans les langues de travail ;

Réagir auprès du coordonnateur chargé du multilinguisme ou du service compétent lorsqu'un document ou un rapport n'est pas disponible dans les langues officielles de l'organisation ;

Protester auprès du service émetteur lorsqu'une information diffusée sur le site internet de l'organisation n'est proposée qu'en une seule langue.

## ■ Lors des réunions informelles

### Tenter l'intercompréhension, choisir la facilité et la précision

La multiplication de réunions informelles unilingues compromet le fonctionnement démocratique et altère la représentativité des organisations en contribuant à **restreindre le niveau d'accès à l'information** en fonction de la maîtrise effective d'une langue par les interlocuteurs.

#### Il ne faut pas hésiter à :

Dénoncer l'absence d'interprétation simultanée lors d'une réunion dite informelle mais qui présente en réalité un caractère quasi institutionnel ;

Prendre la parole dans sa langue ou dans celle(s) de(s) langue(s) officielle(s) que l'on maîtrise le mieux ;

Exiger la traduction des documents examinés dans les langues officielles de l'organisation auprès du service concerné ;

S'agissant des réunions techniques, prendre l'initiative d'organiser des réunions par zone linguistique, notamment sur des sujets spécialisés.



# Pour le recrutement du personnel



## ■ Éviter la discrimination à l'embauche

Lors du recrutement dans les organisations internationales, la maîtrise d'une des langues de travail est demandée mais dans la pratique, seule la langue anglaise est réellement requise. De même, l'essentiel du processus de recrutement se déroule en anglais, ce qui favorise les anglophones natifs et renforce encore la tendance à l'unilinguisme.

### Les actions concrètes qui peuvent être engagées :

Réclamer la diffusion simultanée, sur tous les supports et dans toutes les langues de travail, des avis de vacance de postes ;

Veiller à ce que, pour des postes stratégiques (directeur, chef de division, porte-parole), les candidats retenus possèdent une maîtrise effective d'au moins deux langues de travail ou qu'ils s'engagent à les maîtriser ;

S'assurer que le comité de sélection chargé des entretiens soit multilingue et que sera testée de façon effective la pratique de différentes langues de travail /officielles lors des entretiens de recrutement ;

Rappeler la nécessité pour les personnes recrutées dans le cadre des opérations de maintien de la paix d'être en mesure de s'exprimer dans la langue officielle du pays où elles doivent se déployer ;

Insister pour que le Représentant Résident du Programme des Nations unies pour le développement qui assume également la fonction de coordinateur des activités opérationnelles des agences onusiennes sur le terrain, dans les pays partenaires, ait une maîtrise effective de la principale langue du pays où il est affecté.

# Pour la communication et l'information

## ■ S'adresser à tout le monde

Exiger que le secrétariat adresse notes et correspondances dans la langue du diplomate concerné qui s'adressera en retour au secrétariat dans la langue de son choix ;

Faire en sorte que l'accueil téléphonique et le site internet des délégations nationales soit dans une des langues officielles de leur pays ;

Signaler tout déséquilibre sur le site internet entre le contenu en anglais et celui dans les autres langues de travail ;

Réclamer que la signalisation, les panneaux d'affichage et les instructions à l'intérieur des bâtiments soient disponibles dans toutes les langues officielles.

## Dans l'action collective

### ■ Agir à tous les niveaux

Le multilinguisme est toujours érigé en principe majeur dans les textes (résolution biennale à l'ONU, règlement à l'UE, acte constitutif à l'UA...) mais il suppose un **engagement de tous**.

Favoriser la constitution de groupes linguistiques au sein des organisations internationales, sur le modèle des groupes d'ambassadeurs francophones ;

Réclamer des mesures de formation et d'accompagnement linguistiques à ses autorités nationales ;

Réagir pour refuser les mesures d'économie qui ont des effets négatifs sur la place et l'emploi des langues officielles et de travail ;

Travailler en étroite collaboration avec les représentants de toutes les aires linguistiques au sein des organisations internationales ou régionales pour faire respecter les principes de la diversité culturelle et linguistique et le statut des langues.

# Dans les instances de décision

## ■ Peser sur les décisions

Au sein de chaque organisation, outre les réunions statutaires relatives au budget, il ne faut pas négliger quelques instances décisives qui pourraient être **mises à profit pour défendre et promouvoir le multilinguisme**, comme par exemple aux Nations unies :

**Le Comité de l'information**, réunion annuelle qui traite de toutes les questions relatives à l'information et à la communication. La résolution issue des travaux de ce comité comporte de très nombreuses dispositions qui ont un impact sur le multilinguisme. Il est donc important de ne pas négliger cette enceinte. Cette résolution, annuelle, vient utilement compléter la résolution biennale sur le multilinguisme, adoptée par l'Assemblée générale, qui en reprend de nombreuses dispositions in extenso.

**Le Comité des conférences** où siègent 23 États membres et qui se réunit pendant une semaine au début de chaque mois de septembre. Le Comité adopte des mesures importantes ayant un effet direct sur l'interprétation et la traduction et il serait utile que les défenseurs du multilinguisme y siègent, ne serait-ce qu'en tant qu'observateurs.

**Les réunions d'évaluation de la qualité**, organisées par les services linguistiques. Ces réunions, organisées deux fois par an, ont pour objectif de recueillir auprès des États membres leurs observations sur l'amélioration des services linguistiques.

**La résolution sur la gestion des ressources humaines** qui est adoptée deux fois par an et qui aborde les questions liées au recrutement, à la formation et à la mobilité professionnelles, comportant une dimension linguistique.



## INFOS UTILES

- Journées des langues
- Contacts
- Régime linguistique des principales organisations internationales
- États et gouvernements membres de la Francophonie
- *Vade-mecum* de la Francophonie relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

## ● Les Journées des langues à l'ONU



© United Nations

Les Journées des langues à l'ONU ont été introduites en 2010 pour promouvoir le multilinguisme et la diversité culturelle ainsi que l'usage à parité des six langues officielles de l'Organisation.

Les bureaux des Nations unies à travers le monde célèbrent six journées spéciales consacrées chacune à une langue officielle : **le français (20 mars), le chinois (le 20 avril), l'anglais (23 avril), le russe (6 juin), l'espagnol (12 octobre), et l'arabe (18 décembre).**

<http://www.un.org/fr/events/observances/days.shtml>

## ● La Journée internationale de la Francophonie



Depuis 1990, les francophones de tous les continents célèbrent chaque **20 mars** comme la Journée internationale de la Francophonie. Une occasion pour les francophones du monde entier d'affirmer

leur solidarité et leur désir de vivre ensemble dans leurs différences et leur diversité. La date du 20 mars a été retenue en commémoration de la signature, en 1970 à Niamey (Niger), du traité portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), aujourd'hui Organisation internationale de la Francophonie.

<http://www.20mars.francophonie.org/>

## ● La Journée européenne des langues



À l'initiative du Conseil de l'Europe, la Journée européenne des langues est célébrée chaque année le **26 septembre** depuis 2001. Des centaines d'activités à travers toute l'Europe

célèbrent la diversité des langues et encouragent leur apprentissage parce que « célébrer les langues signifie célébrer la diversité ». [www.coe.int/JEL](http://www.coe.int/JEL)



## ● La Journée internationale de la langue maternelle

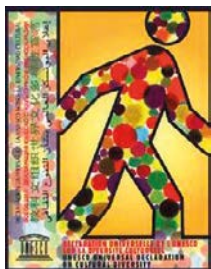


En 1999, le **21 février** a été déclaré Journée internationale de la langue maternelle par l'Unesco. Une culture de paix ne peut se construire que dans un espace où tout le monde a le droit d'utiliser sa langue maternelle pleinement et librement dans toute circonstance de la vie. « Que la reconnaissance et le respect pour la diversité culturelle dans le domaine

du langage inspirent une solidarité basée sur la compréhension, la tolérance et le dialogue, et que toute action qui favorise l'utilisation des langues maternelles serve non seulement à encourager la diversité linguistique et l'éducation multilingue mais nous sensibilise davantage à la multiplicité des traditions linguistiques et culturelles dans le monde. »

<http://www.un.org/fr/events/culturaldiversityday/>

## ● La Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement



Le 2 novembre 2001, l'Unesco a adopté sa Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Cette déclaration reconnaît, pour la première fois, la diversité culturelle comme « héritage commun de l'humanité » et considère sa sauvegarde comme étant un impératif concret et éthique inséparable du

respect de la dignité humaine. Suite à cela, l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le **21 mai**, Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement afin d'approfondir les réflexions sur les valeurs de la diversité culturelle pour apprendre à mieux « vivre ensemble ».

<http://portal.unesco.org>

## LES COORDONNATEURS POUR LE MULTILINGUISME AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- **Coordonnateur pour le multilinguisme  
au secrétariat des Nations unies à New York**  
**Monsieur Peter Launsky-Tieffenthal**  
*Secrétaire général adjoint à la Communication et à l'Information*  
Département de l'Information, Nations unies  
NY 10017 • New York, États-Unis
- **Coordonnateur pour le multilinguisme  
à l'Office des Nations unies à Genève**  
**Monsieur Zhengren Li**  
Division des services de conférences,  
Office des Nations unies • 1211 Genève 10  
Courriel : zli@unog.ch
- **Coordonnateur pour le multilinguisme  
à l'Organisation mondiale de la santé**  
**Docteur Hooman Momen, Coordonnateur Presse**  
20, avenue Appia • 1211 Genève 27  
Courriel : momenh@who.int
- **Commissaire européenne pour l'éducation,  
la culture, le multilinguisme et la jeunesse**  
**Madame Androulla Vassiliou**  
Rue de la loi 200 • BERL 10/110  
B-1049 Bruxelles  
Courriel : androulla.vassiliou@ec.europa.eu
- **Coordonnateur pour le français,  
Commission de l'Union africaine**  
**Monsieur Thomas Tschiggfrey**  
Bureau du vice-président,  
Commission de l'Union africaine  
P.O. Box 3243 • Addis-Abeba, Éthiopie  
Courriel : TschiggfreyT@africa-union.org

## Régime linguistique des principales organisations internationales

Organisations	Langues officielles	Langues de travail
<b>Assemblée générale des Nations unies</b> Règlement intérieur, art. 51 (A/520/Rev.15).	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe <b>Secrétariat général :</b> Français et anglais
<b>Banque mondiale (BM)</b>	Non précisé	Anglais <b>Traduction :</b> Arabe, espagnol, français, mandarin, portugais, russe
<b>Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA)</b> Règlement intérieur, art. 31-35 (E/CN.14/111/Rev.8/Corr.2).	Anglais, arabe, français	Anglais, arabe, français
<b>Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)</b>	Anglais, français, portugais	Anglais, français, portugais
<b>Cour internationale de justice (CIJ)</b> Statut de 1945, art. 39.1.	Anglais, français	Anglais, français
<b>Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED)</b> Règlement intérieur, art. 69 (TD/63/Rev.2) et art. 64 (TD/B/740).	Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe	<b>Secrétariat :</b> Anglais, français
<b>Conseil de sécurité de l'ONU</b> Règlement intérieur, art. 41 (S/96/Rev.7).	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe

Organisations	Langues officielles	Langues de travail
<b>Conseil économique et social des Nations unies (Ecosoc)</b> Règlement intérieur, art. 32 (E/5715/Rev.2) et (E/5975/Rev.1) pour les commissions techniques.	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe	Anglais, espagnol, français
<b>Fonds monétaire international (FMI)</b> Règles et règlement, art. C13.	Non précisé	Anglais <b>Traduction :</b> Allemand, arabe, chinois, espagnol, français, portugais, russe
<b>Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</b> Convention du 14 décembre 1960.	Anglais, français	Anglais, français
<b>Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)</b> Règlement intérieur de la Conférence générale, art. 64 et 65 et Règlement intérieur du Conseil, art. 56.	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
<b>Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</b> Règlement général, art. XLVII.	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français
<b>Organisation internationale du travail (OIT)</b> Règlement de la Conférence internationale du travail, art. 24 et 58.	Anglais, français (conférences et commissions)	Anglais, espagnol, français <b>Traduction :</b> Allemand, arabe, chinois, russe
<b>Organisation mondiale du commerce (OMC)</b>	Anglais, espagnol, français	Anglais, espagnol, français
<b>Union européenne (UE)</b> CE, règlement intérieur, art. 1. Traité instituant la CE.	Allemand, anglais, bulgare, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois, tchèque <b>À la commission :</b> Allemand, anglais, français	

Organisations	Langues officielles	Langues de travail
<p><b>Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)</b> Art. 6.2 et VII de la convention instituant l'OMPI et Ass. générale des États membres.</p>	<p>Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe</p>	<p>Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe</p>
<p><b>Organisation mondiale de la santé (OMS)</b> Règlement intérieur du Conseil exécutif, art. 22. AG et Conseil exécutif.</p>	<p>Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe</p>	<p>Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe</p>
<p><b>Union africaine (UA)</b> Acte constitutif, art. 25, règlement intérieur de la Conférence, art. 14, règlement intérieur du Conseil exécutif, art. 15 et règlement intérieur du Comité des représentants permanents, art. 10.</p>	<p>Anglais, arabe, espagnol, français, portugais, kiswahili, toute autre langue africaine</p>	<p>Anglais, arabe, espagnol, français, portugais</p>
<p><b>Union internationale des télécommunications (IUT)</b> Conférence plénipotentiaire de Nice (1989) et Résolutions 103 et COM 6/1 des conférences de Minneapolis (2002) et Marrakech (1998).</p>	<p>Non précisé</p>	<p>Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe</p>
<p><b>Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)</b> Règlement intérieur de la Conférence générale, art. 50, 54 et 55 et règlement intérieur du Conseil exécutif, art. 21.</p>	<p>Conférence générale : Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, hindi, italien, portugais, russe</p>	<p>Conférence et Conseil exécutif : Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe Secrétariat : Anglais, français</p>

# États et gouvernements membres de la Francophonie

Présente sur les cinq continents, l'Organisation internationale de la Francophonie rassemble

**77 États et gouvernements**

dont **57 membres** et **20 observateurs**.

## ■ Les cinquante-sept États et gouvernements membres et associés

Albanie • Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • Chypre\* • Comores • Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • Fédération Wallonie-Bruxelles • France • Gabon • Ghana\* • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Niger • Qatar\* • République centrafricaine • République démocratique du Congo • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • São Tomé et Príncipe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam.

\* Membres associés.

## ■ Les vingt observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Croatie • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Monténégro • Mozambique • Pologne • République dominicaine • République tchèque • Serbie • Slovaquie • Slovénie • Thaïlande • Ukraine • Uruguay.

# Vade-mecum de la Francophonie relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

Le Vade-mecum, adopté par les États membres, associés et observateurs de l'OIF dans le cadre de la 22<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie en 2006, est l'aboutissement d'une réflexion politique approfondie et représente **un engagement moral et juridique des États à favoriser l'usage du français dans les organisations internationales pour y promouvoir le multilinguisme.**



Bucarest, le 26 septembre 2006

Nous, ministres participant à la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunis à Bucarest, le 26 septembre 2006,

Sensibles aux difficultés que rencontre l'usage du français dans les organisations internationales et régionales ;

Soulignant notre attachement, au titre de la diversité culturelle et linguistique, au plein respect du statut de langue de travail ou de langue officielle reconnu par les textes organiques des organisations internationales et régionales dont nos États et gouvernements sont membres ;

Rappelant que le français est l'une des deux langues de travail des Nations unies et de ses organes spécialisés ;

Dans les organisations internationales et régionales où le français bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle, nous nous engageons, ainsi que nos représentants et délégués :

- à nous exprimer en français lorsque c'est notre seule langue nationale ou officielle ;
- à faire une part équitable et équilibrée à l'expression en français lorsque notre pays reconnaît plusieurs langues nationales ou officielles, illustrant ainsi notre diversité culturelle ;
- à privilégier l'expression en langue française dans tous les autres cas où l'usage de notre ou de nos langues nationales ou officielles, autres que le français, n'est pas possible.

Nous assurerons en outre, lors des assemblées générales et des sessions ministérielles, si nous n'utilisons pas le français, qu'en cas de distribution de versions écrites, une version française soit fournie par le secrétariat de l'organisation ou par notre propre délégation si celle-ci choisit d'en distribuer le texte.

Par ailleurs nous nous engageons à ce que nos représentants et délégués auprès de ces organisations :

**1) s'assurent auprès des secrétariats de ces organisations :** de l'interprétation simultanée des interventions lors de la tenue de séances officielles et aux étapes importantes de l'examen d'un texte, qu'il n'y ait pas d'abus de réunions informelles sans interprétation ;

**2) veillent à ce que :**

→ toute la documentation et les publications, y compris électroniques, de ces organisations soient disponibles en français ou, en cas de traduction, dans une version française de qualité, conforme à l'original ;

→ les textes essentiels à la négociation soient également disponibles en français en temps utile ;

**3) formulent, au sein des groupes d'ambassadeurs** francophones, des propositions pour favoriser l'usage du français et réagissent auprès des secrétariats, collectivement si nécessaire, en cas de manquement aux règles du multilinguisme ;

**4) veillent à l'allocation par ces organisations** de ressources financières et humaines adéquates pour que le statut des langues de travail ou des langues officielles soit respecté dans les faits ;

**5) interviennent collectivement** afin qu'elles appliquent de manière rigoureuse le multilinguisme comme critère de recrutement ;



**6) interviennent** pour que, **dans les opérations de maintien de la paix** conduites sur le territoire d'un État francophone, les contingents de l'organisation internationale ou régionale concernée soient en mesure de communiquer avec les autorités et la population en français et que cette nécessité soit prise en compte dans le recrutement et la formation des personnels des opérations de maintien de la paix ;

**7) travaillent de concert avec les représentants** des autres groupes linguistiques reconnus au sein des organisations internationales et régionales, pour faire respecter les principes du multilinguisme et de la diversité culturelle ainsi que le statut des langues de travail et des langues officielles.

À cet effet, nous appuyons les initiatives prises au sein de ces organisations pour favoriser l'apprentissage des langues par leur personnel et soutenons les actions en cours de l'OIF en vue d'enseigner le français aux fonctionnaires de ces organisations et des États et gouvernements membres dont le français n'est pas langue officielle ; nous nous concerterons également pour favoriser le recrutement d'agents maîtrisant la langue française à des postes de responsabilité au sein de ces organisations.

Nous invitons le Secrétaire général de la Francophonie à poursuivre résolument son engagement en faveur de l'usage du français dans les organisations internationales, notamment à travers les représentations permanentes de l'OIF et les autres actions d'accompagnement que nous jugerons souhaitables.